

Les zones franches se multiplient

Confrontés à une concurrence fiscale toujours plus féroce, les pays en développement répondent par des baisses extrêmes d'impôts. Certains pays vont encore plus loin en créant des zones franches industrielles, c'est-à-dire des zones de production où les normes légales ne s'appliquent pas. La majorité des profits réalisés dans ces zones franches ne sont pas imposés et, de plus, sont souvent investis dans des places financières offshore.

Au Kenya, par exemple, on recense près de 40 zones franches, avec plus de 35 000 personnes employées. La loi kényane accorde de nombreux rabais fiscaux aux entreprises produisant dans ces zones: exemption de l'impôt sur les sociétés pendant les dix premières années, réduction de la charge fiscale à 25% de l'impôt habituel par la suite ou encore exemption de dédouanement et aucune TVA sur le matériel de base importé. Dans ces zones d'exception légale, les conditions de travail sont inhumaines et les salaires extrêmement bas. Les heures supplémentaires ne sont pas payées et les standards de santé et de sécurité du travail ne sont pas observés. La représentation syndicale est systématiquement refusée par les entreprises.

Source: Awuor, Bob. *Export processing zones: The Kenyan experience*. Tax Justice Focus vol. 2 no. 4, 2006, pp. 4-5.